

1

Comité de vigilance

Incinérateur de Québec

Rencontre de démarrage

15 mars 2005



2

Déroulement de la soirée

1. État de situation
2. Comité de vigilance (proposition)
3. Pause
4. Échanges



1. L'état de situation

- Ville propriétaire
- Exploitant: TIRU

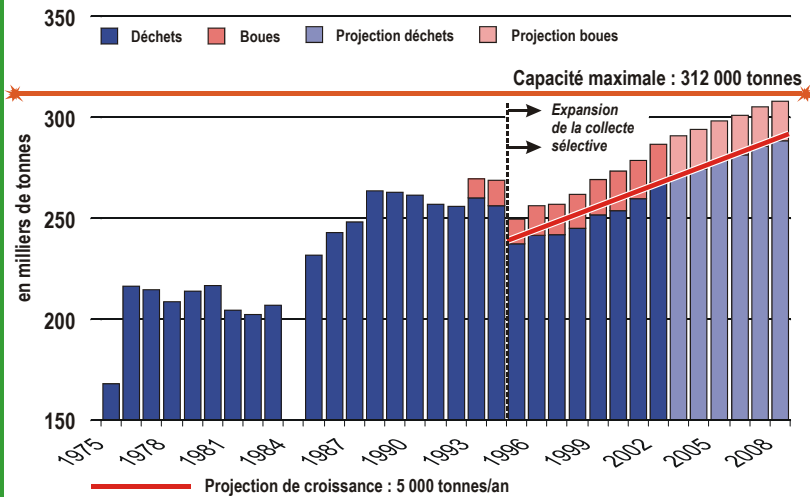


Résidus incinérés

- Résidus domestiques de la Ville de Québec
- Industries, institutions et commerces de la CMQ
- Boues station d'épuration
- À venir: île d'Orléans et Côte-de-Beaupré

5

Résidus incinérés



6

Modernisation en cours

- Bruit et nuisances
- Technologie principale d'incinération
- Traitement des gaz
- Performances environnementales
- Mécanique des procédés auxiliaires
- Traitement des boues
- Bâtiment

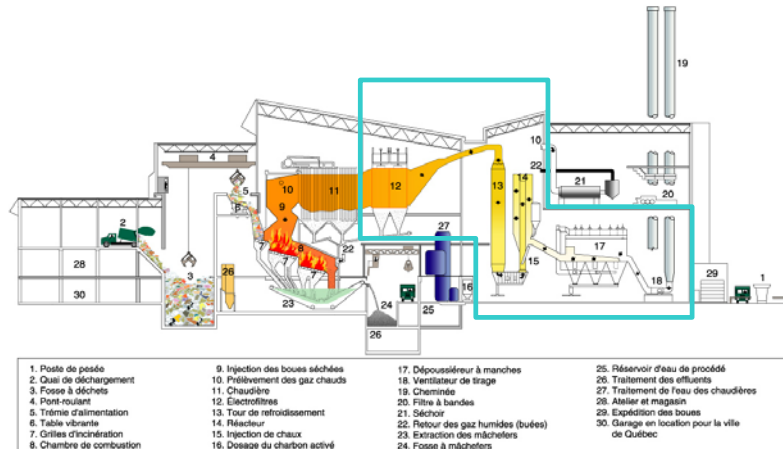


Sécurité environnementale

- Traitement des gaz
- Traitement des cendres volantes
- Mâchefers enfouis au LET Saint-Joachim



Sécurité environnementale



Suivi environnemental

- Échantillonnage de l'air



2. Comité de vigilance

Création du comité

- PGMR
- Étude des autres comités
- Proposition de statuts

2. Comité de vigilance (suite)

PGMR

- La municipalité hôte
- La communauté métropolitaine
- Les citoyens du voisinage
- Les groupes de protection de l'environnement
- Les représentants de la santé publique
- Un représentant du Ministère de l'Environnement
- L'exploitant de l'équipement
- Toute personne désignée par le Comité



Conditions de succès

- Bonne représentation des membres
- Transparence et dialogue
- Participants et citoyens désignés ayant démontré leur intérêt
- Élus et fonctionnaires délégués par les autorités



Mandat proposé

- Faire des recommandations (mesures pour améliorer le fonctionnement des installations, atténuer ou supprimer les impacts)
- S'informer sur les opérations et sur les projets, en évaluer les conséquences, en assurer le suivi et transmettre à la population les renseignements
- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes et exigences environnementales

Composition proposée

Représentants du voisinage du lieu

- 1 citoyen du Vieux-Limoilou
- 1 citoyen des Maizerets
- 1 citoyen de Lairet

Représentants des groupes environnementaux et socio-économiques

- CRE de la Capitale Nationale
- Les AmiEs de la Terre
- 1 représentant du milieu socio-économique

Composition proposée (suite)

Représentants du milieu municipal

- 2 élus de l'Arrondissement
- 1 élu de la Ville de Québec
- Représentant de la Communauté métropolitaine de Québec (observateur)



Composition proposée (suite)

Représentants de la Ville de Québec (observateurs et personnes ressources)

- Service de l'environnement
- Travaux publics
- Arrondissement de Limoilou

Représentants gouvernementaux (observateurs et personnes ressources)

- Ministère de l'Environnement
- Direction régionale de santé publique de Québec



Modalités de fonctionnement - proposition

- Réunions sur le territoire de Limoilou
- Fréquence et déroulement déterminés par les besoins des membres et la disponibilité des renseignements demandés
- Le Comité désigne un président et un secrétaire
- Des documents techniques, vulgarisés et courts servent comme base des échanges et des discussions.

Modalités de fonctionnement - proposition (suite)

- Observateurs si désiré
- Compte rendu
- Les membres peuvent désigner un remplaçant

Tâches proposées

- Première tâche du Comité : accepter les statuts
- Examiner les études et dossiers pour donner des avis sur les impacts du site et sur les modalités d'opération
- Donner des opinions et des recommandations sur les opérations de l'incinérateur
- Relayer les renseignements obtenus auprès des concitoyens et des représentants d'organismes du milieu

Obligations de l'exploitant

- Rendre les informations disponibles aux membres du Comité de vigilance
- Informer de toute modification concernant la responsabilité de la gestion de l'incinérateur
- Organiser des visites à l'incinérateur pour le Comité

Obligations de l'exploitant (suite)

- Assumer les coûts de mise sur pied et de fonctionnement du Comité
- Rendre possible la tenue des réunions du Comité
- Tenir compte des avis et des recommandations du Comité, les mettre en œuvre dans la mesure du possible et rendre compte des résultats

Sujets des échanges

- Approuvés ou déterminés par les membres du Comité

23

Calendrier d'activités

- Au moins 4 rencontres par année



24

Pause



3. Échanges

- Questions
- Attentes
- Réactions aux documents (statuts, fonctionnement)
- Suggestions
- Intérêt

Prochaine rencontre

